

2016_CT2_215

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement -
Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités
d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire**

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – JOUVE Mireille - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_215-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets /
Environnement**

■ Séance du 12 octobre 2016

06_1_01

■ **Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil du Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 17 Octobre 2016



■ Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour mémoire, le Grand Site Sainte-Victoire est un Syndicat mixte ouvert, créé en 2000, composé du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, du Conseil Régional PACA, et jusque fin 2015 de la Communauté du Pays d'Aix. Les représentants au Conseil Syndical et le budget de fonctionnement de la structure ont été répartis de la façon suivante : 50 % pour le CD13, 11 % pour le CRPACA et 39% pour la CPA. Le budget de fonctionnement est de 1.409.000 € pour 2016 et de 525.000 € pour l'investissement. Le personnel est constitué à ce jour de 27 agents, dont un agent en détachement au Parc National des Calanques pour 3 ans (à partir de juin 2016) et un agent en disponibilité

Par courrier du 15 décembre 2015, le Préfet des Bouches-du-Rhône a informé la Présidente du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors – Sainte-Victoire – Grand Site Sainte-Victoire, le Président du Conseil Régional PACA, la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de l'obligation de dissoudre le Syndicat et son intégration dans la Métropole courant 2016.

La dissolution du syndicat entraîne :

- la substitution de la Métropole au syndicat mixte
- La reprise des missions et actions du syndicat par la métropole, à savoir :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_215-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable (Label Grand Site de France)
- la prévention des incendies (Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie)
- l'animation du site Natura 2000.

Au terme d'échanges entre la Métropole et la Préfecture, un arrêté de fin d'exercice des compétences devait être pris à effet du 31 décembre 2016. Le Comité Syndical devra adopter son compte administratif avant le 31 décembre 2016 afin de compléter les formalités de dissolution avant la fin de l'année.

Les conséquences de cet arrêté, sont le transfert intégral des personnels, des biens, des droits et obligations, de l'actif et du passif à la Métropole à la date de sa prise d'effet, conformément à l'article L. 5215-21 du CGCT qui renvoie lui-même aux articles L. 5217-7 et L.5211-41 2^e alinéa. Ainsi, la Métropole doit organiser, à cette date, le versement des salaires des agents transférés, le respect des contrats souscrits, le paiement des engagements pris par le Syndicat (marchés en cours, frais divers...) et la récupération des recettes (subventions, participations FCTVA ...).

Il est précisé que les contrats en cours sont transférés sans qu'il soit besoin d'un avenant. Néanmoins, une notification au co-contractant sera effectuée

En ce qui concerne le personnel, il relèvera de la Métropole dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les siennes au sein du Syndicat au moment du transfert. Ce principe d'application concerne tant les agents titulaires, que les agents non titulaires.

Le Conseil de la Métropole, prenant en considération la motion votée par le Comité Syndical du 1^{er} mars 2016, fait sien les principes :

- de poursuivre le projet global de territoire autour du label Grand site de France, du Plan de Massif et de Natura 2000, avec l'adoption d'un document cadre 2017-2022
- d'une organisation reposant notamment sur un comité de pilotage réunissant autour de la Métropole, le Département, la Région, l'État et potentiellement les 14 communes territorialement concernées
- de s'appuyer sur l'organisation actuelle afin d'assurer l'ensemble des missions transversales en étroite collaboration, et dans une unité de lieu inscrite dans le territoire du Grand Site.

Le transfert de l'actif et du passif du Syndicat à la Métropole peut entraîner un déséquilibre budgétaire en cas d'arrêt des participations financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Région. Les financements à compenser par la Métropole sur le fonctionnement pourraient alors atteindre 810.000 € (sur la base du Budget 2016).

Il sera entrepris de passer des conventions de partenariat avec ces collectivités aussi bien sur le fonctionnement que sur l'investissement. Leurs Présidents ont été sollicités en ce sens. Les discussions sont en cours.

Pour répondre aux préoccupations des élus siégeant au Conseil Syndical et du personnel, il est proposé une intégration de l'équipe du Grand Site Sainte-Victoire au sein des services de la Métropole qui serait affectée au Conseil de Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de l'exercice des compétences déléguées par la Métropole à ses Conseils de Territoire.

Une coordination politique et thématique sera constituée avec les Vice-présidents délégués de Métropole et les Directeurs Généraux Adjointes en charge des compétences concernées.

En parallèle, il est proposé la création de différentes instances dont un Comité de pilotage pour conduire le Projet Grand Site de France instance à laquelle seront associés le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Services de l'État et les communes concernées. Un comité de pilotage pour le Site Natura 2000 et un Comité Consultatif de Massif Forestier pour la programmation des travaux de Défense Contre l'Incendie seront aussi proposés. D'autres instances de gouvernance complémentaires pourront être proposées. Cette organisation permettra de maintenir la dynamique initiée sur ce territoire dans un modèle partenarial correspondant aux exigences de la labellisation Grand Site de France.

Une prochaine délibération précisera le cadre, les attributions et la composition de ces instances.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est pris acte de la dissolution du Syndicat Mixte Départemental des Massifs Concors Sainte-Victoire au 31 décembre 2016.

Article 2 :

Sont approuvés les principes suivants :

- de poursuivre le projet global de territoire autour du label Grand site de France, du Plan de Massif et de Natura 2000, avec l'adoption d'un document cadre 2017-2022
- d'une organisation reposant notamment sur un comité de pilotage réunissant autour de la Métropole, le Département, la Région, l'État et potentiellement les 14 communes territorialement concernées

- de s'appuyer sur l'organisation actuelle composée de l'équipe figurant sur le tableau ci-annexé afin d'assurer l'ensemble des missions transversales en étroite collaboration, et dans une unité de lieu inscrite dans le territoire du Grand Site.

Article 3 :

Les services et les agents de l'actuel Syndicat Mixte seront intégrés au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Conseil de Territoire du Pays d'Aix (liste en annexe 2) ainsi que les biens, les contrats, les droits et obligations au moment du transfert des activités du Syndicat à la Métropole.

Article 4 :

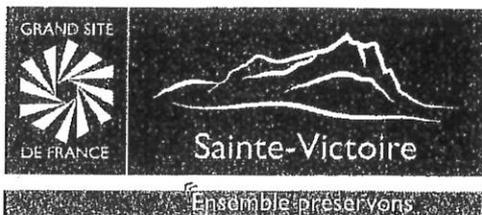
Il est donné comme objectif de finaliser les discussions avec les partenaires (CD13, CRPACA, Services de l'État) du Grand Site Sainte-Victoire sur une proposition de partenariat fixé par convention, assurant les participations pérennes (pluri-annuelles) au financement de l'entité, des actions et des projets proposés. Ces partenariats seront présentés lors du prochain Conseil de Métropole.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et forêts, paysages

Danièle GARCIA



1 MARS 2016

Evolution institutionnelle du Syndicat mixte Grand Site Sainte-Victoire

Par courrier du 17 décembre 2015, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a informé Madame la Présidente du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire de sa décision de dissoudre le Syndicat et son intégration dans la Métropole.

Monsieur le Préfet indique que la substitution de la Métropole aux syndicats mixtes inclus dans son périmètre est de droit, et considère que la Métropole a les compétences nécessaires pour assurer les missions et actions du syndicat, à savoir :

- la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable (Label Grand Site de France)
- la prévention des incendies (Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie)
- l'animation du site Natura 2000.

Le périmètre du Grand Site Sainte-Victoire contient le troisième plus vaste site classé de France, qui constitue le lien entre les communes de ce territoire exceptionnel.

Quelles que soient les évolutions institutionnelles, l'assemblée affirme sa volonté de conserver une entité forte et identifiée « Grand Site Sainte-Victoire ».

L'assemblée souhaite également que la gouvernance du Grand Site soit assurée avec les 14 communes du périmètre du Grand Site, dans un partenariat associant la Métropole, via le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, le Département, la Région et l'Etat. Pour ce faire, les représentants des communes doivent être désignés dans les meilleurs délais par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix dès son installation.

L'assemblée demande que le Projet global de territoire du Grand Site se poursuive autour de toutes les actions et missions liées à la mise en œuvre du label Grand Site de France, du Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie, et de Natura 2000, avec l'adoption d'un document cadre 2017-2022.

L'assemblée affirme la nécessité de s'appuyer sur l'équipe actuelle, tous statuts confondus, pluridisciplinaire, compétente et d'expérience, afin d'assurer l'ensemble des missions transversales en étroite collaboration, et dans une unité de lieu inscrit dans le territoire du Grand Site.

Dans la perspective de l'intégration à la Métropole, l'assemblée souhaite que l'ensemble des points précédents soit pris en compte et que soient définies les conditions nécessaires pour la poursuite de l'implication et du soutien du Département, de la Région et de l'Etat.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_215-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_215-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

ANNEXE 2

GRAND SITE SAINTE VICTOIRE - Liste du personnel transféré - état des effectifs au 01/11/2016							
STATUT	GRADE	POSITION HORS ACTIVITE	NOM	PRENOM	POSTE INSCRIT AU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOI NON PERMANENT	AGENT REMUNERE AU 01/11/2016
Titulaire	Agent de maîtrise		ADRIAN	Cathy	X		X
Titulaire	Adjoint administratif principal 2ème classe		BUDJEIA	Karine	X		X
Titulaire	Adjoint technique principal 1ère classe		COULET	Bruno	X		X
Titulaire	Adjoint technique principal 2ème classe		DARREY	Sylvain	X		X
	Rédacteur principal 2ème classe						
Titulaire			FAUCHARD	Nathalie	X		X
Titulaire	Ingénieur principal		GEORGENTHUM	Sophie	X		X
Titulaire	Attaché		ISAMBERT	Virginie			
					X		X
Titulaire	Adjoint technique principal 2ème classe		JAYNE	Frédéric	X		X
Titulaire	Technicien principal 2ème classe		LARGUIER	Julie	X		X
Titulaire	Adjoint technique principal 1ère classe		MAGNIER	Matthias	X		X
Titulaire	Adjoint technique principal 2ème classe		MALFAIT	Emilie	X		X
Titulaire	Adjoint technique principal 1ère classe		MOREL	Stéphanie	X		X
Titulaire	Technicien		NICOLLE	Xavier	X		X
Titulaire	Adjoint administratif 2ème classe		PETIT	Brigitte	X		X
Titulaire	Ingénieur principal		SICARD	Isabelle	X		X
Titulaire	Adjoint technique principal 2ème classe		TOMEI	Sabine	X		X
Titulaire	Technicien principal 2ème classe		TOMEI	Nicolas	X		X
Titulaire	Ingénieur principal		VERRECCHIA	Marc	X		X
Contrat à durée indéterminée	Rédacteur		CAPUS	Christiane	X		X
Contrat à durée indéterminée	Ingénieur principal		DODEMANT	Maxime	X		X
Contrat à durée indéterminée	Ingénieur en chef hors classe		MAIGNE	Philippe	X		X
		DETACHEMENT					
Titulaire	Ingénieur principal		BEGUIN	Hervé	X		
Titulaire	Adjoint technique principal 2ème classe	DISPONIBILITE	GAUTIER	Laurent	X		
Contrat Unique d'Insertion (CUI)			NINA	Laurence		X	X
Contrat Unique d'Insertion (CUI)			VERDIER	Eliane		X	X
Contractuel accroissement temporaire d'activité			COSTERASTE	Pierre		X	X
Contractuel accroissement temporaire d'activité			ROZEC	Daniel		X	X
	NOMBRE D'AGENTS		27		23	4	25

L'équipe est composée de 27 agents dont :

- 18 titulaires en position d'activité
- 3 contractuels sur emploi permanent
- 2 titulaires en position de détachement ou disponibilité
- 4 contractuels sur emploi non permanent (pas de poste inscrit au tableau des emplois)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_215-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire

Ne prennent pas part au vote : ALBERT Guy – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - CHARRIN Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – SUSINI Jules

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	61
Abstentions	17
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	44
Majorité absolue	23
Pour	44
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	17

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BORELLI Christian - CESARI Martine - FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc - GERARD Jacky - MENFI Jeannot - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PELLENC Roger - RENAUDIN Michel - TALASSINOS Luc - TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

ALLIOTTE Sophie - MEÏ Roger -MICHEL Marie-Claude - PRIMO Yveline

Le Conseil de Territoire, après en avoir débattu, décide de donner un avis favorable au présent rapport en vue de son enrôlement pour le Conseil de Métropole sous réserve que la Métropole garantisse que les participations du Conseil Départemental 13 et du Conseil Régional PACA précédemment apportées au budget du Syndicat Mixte, soient pérennisées dans le cadre de la dotation du territoire.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_215-
 DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016